

SOGESTAR est une marque commerciale déposée de la Société de Gestion de la station des Rousses (SAEM SOGESTAR), enregistrée au registre des sociétés sous le n° SIRET 441 770 716 000 21, CODE APE 4939C, TVA intracommunautaire FR93441770716.

1. GENERALITES

La passation d'une commande en ligne implique l'adhésion de la personne (ci-après dénommée le « Client »), aux présentes conditions particulières de vente à distance ainsi qu'au Règlement de service public administratif pour la vente et l'utilisation des redevances d'accès aux domaines nordiques de la Station des Rousses téléchargeable sur le support durable suivant : www.lesrousses.com.

Si une disposition venait à faire défaut, elle serait considérée comme étant régie par les usages en vigueur dans le secteur de la vente à distance pour les sociétés ayant leur siège social en France.
Les présentes conditions complètent le Règlement de service public administratif pour la vente et l'utilisation des redevances d'accès aux domaines nordiques de la Station des Rousses affiché dans tous les points de vente et mis en ligne sur le site internet.

Les caractéristiques des différentes Redevances d'accès locale proposées à la vente (domaine géographique, catégorie, durée de validité...) sont présentées dans la grille tarifaire consultable sur les points de vente et depuis le site internet susvisé.

Les Redevances d'accès locales sont délivrées sur un support rigide. Certaines redevances d'accès locales peuvent être délivrées sur un support numérique via une application gratuite à installer sur les téléphones mobiles compatibles.

Il appartient au Client de s'informer sur les tarifs des Redevances d'accès locale et le cas échéant des supports proposés et de sélectionner le plus adapté. La SOGESTAR ne peut être tenue pour responsable du choix du Client.

Les informations contractuelles sont présentes en langue française.

Ces conditions concernent à titre exclusif les personnes physiques non commerçantes.

2. MODALITES DE COMMANDE

L'achat de Redevance d'accès locale à distance s'effectue par une commande en ligne en se connectant à l'adresse internet www.lesrousses.com.

La commande ne peut être enregistrée sur ce site que si le Client s'est clairement identifié :

- soit par l'entrée de son code d'accès (login + mot de passe) qui lui est strictement personnel,
- soit en complétant le formulaire en ligne lui permettant d'obtenir l'attribution de son code d'accès,
- soit en passant le mode anonymes lorsque celui-ci est actif

Pour finaliser la commande, le Client doit accepter les présentes conditions ainsi que le Règlement de service public administratif pour la vente et l'utilisation des redevances d'accès aux domaines de la Station des Rousses. Conformément à l'article L.1127-2 du Code civil : le Client a la possibilité de vérifier le détail de sa commande et son prix total, et de corriger d'éventuelles erreurs, avant de confirmer celle-ci pour exprimer son acceptation. La SOGESTAR confirmera au Client sa commande par un courriel.

Sauf pour l'achat des pass dématérialisés visé à l'article 3, les commandes en ligne complètes (règlement, photographies et justificatifs le cas échéant fournis) doivent être impérativement conclues sur le site internet www.lesrousses.com au plus tard cinq jours avant le premier jour de validité de la Redevance d'accès locale.

Toute commande vaut acceptation de la description des services et des tarifs.

3. PASS DEMATERIALISES

Les redevances d'accès locales délivrées sur un support numérique peuvent être achetées en fonction des produits proposés par la SOGESTAR sur le site internet www.lesrousses.com au plus tard cinq jours avant leur date d'utilisation.

Pour les redevances d'accès locales séance et 2 jours consécutifs, le Client doit contrôler que le site est ouvert le jour d'utilisation prévu. Aucun remboursement ne pourra être envisagé en cas d'erreur de la part du Client. L'anticipation entre l'achat des Redevances d'accès locales séance et 2 jours consécutifs et le jour de début d'utilisation ne devra pas dépasser trois jours.

Le paiement se fait par carte bancaire (Visa ou Eurocard Master Card uniquement) et/ou par chèques-vacances Connect, ces derniers étant intégrés au système de paiement.

Un accusé de réception (confirmation de la commande) de la commande est envoyé par la SOGESTAR au Client, lequel devra être conservé par ce dernier.

La redevance d'accès locale devra être téléchargée via une application gratuite à installer sur les téléphones mobiles compatibles : « Mon Pass Nordic ENJ ».

4. TARIFS ET MODALITES DE REGLEMENT

Il s'agit d'une commande avec obligation de paiement.

Il est précisé qu'en cas d'envoi à domicile de la commande, les frais d'envoi sont :

- gratuits pour les Redevances d'accès locale saison,
- de 3€ pour un envoi en France et de 6€ pour un envoi à l'international pour les autres Redevances d'accès locales.

Le prix de la commande en ligne est exigible à la commande et les paiements doivent être effectués en euro par carte bancaire (Visa ou Eurocard Master Card uniquement) et/ou par chèques-vacances Connect, ces derniers étant intégrés au système de paiement.

Il est précisé que le paiement par carte bancaire est sécurisé via la Banque Populaire en collaboration avec Cyberplus Paiement – 3D – Secure Systempay Net, qui garantit la confidentialité des règlements. Le paiement est effectué en TPE virtuel à paiement immédiat.

A aucun moment, la SOGESTAR n'a connaissance des numéros que le Client doit fournir.

La SOGESTAR est seulement avisée par l'établissement bancaire qu'un virement correspondant au montant de cette commande a été effectué sur son compte.

5. CONFIRMATION DE LA COMMANDE

Les commandes avec paiement par carte bancaire et confirmées seront celles ayant fait l'objet d'un accord de la part de l'organisme bancaire. Les commandes avec paiement (même partiel) par chèques-vacances Connect et confirmées seront celles ayant fait l'objet d'un accord de la part d'ANCV.

Le refus de l'autorisation de débit du compte bancaire du Client par sa banque entraîne de ce fait l'annulation de l'intégralité du processus de commande (y compris lorsque la commande a été complétée et confirmée après paiement partiel par chèques-vacances Connect).

Une fois la commande conclue sur le site internet www.lesrousses.com et confirmée par le Client, la SOGESTAR accuse réception de cette commande par un courriel, qui constitue le justificatif de vente et qui contient le récapitulatif de commande et la note.

6. LIVRAISON DE LA COMMANDE

Sauf en cas de pass dématérialisé visé à l'article 3, le client a le choix :

- soit de se faire livrer à l'adresse indiquée à cet effet par le Client. Sauf cas de force majeure, la SOGESTAR s'engage à livrer par la Poste les Redevances d'accès locales au plus tard quatre jours (onze jours pour l'étranger et les DOM-TOM) avant le premier jour de validité du badge, le cachet de la Poste faisant foi.
- soit de retirer sa commande dans le point de vente de l'office de tourisme des Rousses au plus tôt sept jours après la commande, en tenant compte des horaires d'ouverture de ce point de vente.

La copie de l'accusé de réception sera alors exigée par la SOGESTAR ainsi que la présentation d'une pièce d'identité officielle en vigueur. A défaut, les Redevances d'accès locales commandées ne pourront être délivrées.

Si l'intervalle de temps entre la validation de la commande et le premier jour de ski est compris entre les 5èmes et 14èmes jours, la commande devra obligatoirement être retirée dans le point de vente de l'office de tourisme des Rousses.

7. ABSENCE DU DROIT DE RETRACTATION

Conformément aux dispositions de l'article L.221-28 du code de la consommation le droit de rétractation ne peut être exercé pour l'achat à distance des prestations « de services d'hébergement, de transport, de restauration, d'activités de loisirs qui doivent être fournis à une date ou à une période déterminée », commandées sous forme d'un forfait ou séparément, pour une date ou à une période déterminée. En conséquence, le Client ne bénéficie pas de délai de rétractation pour les commandes de Redevances d'accès locales datées.

8. MODIFICATION / ANNULATION DE COMMANDE

Une fois la commande de la Redevance d'accès locale confirmée par le Client, la Redevance d'accès commandée ne peut être ni remboursée, ni reprise, ni échangée. De même, aucune modification ne pourra être apportée à la commande.

9. RESPONSABILITE ET GARANTIES

LA SOGESTAR ne sera tenue que d'une obligation de moyens pour toutes les étapes d'accès à la vente en ligne.

La responsabilité de la SOGESTAR ne saurait être engagée pour tous les inconvénients ou dommages inhérents à l'utilisation du réseau internet, notamment une rupture du service, une intrusion extérieure ou la présence de virus informatiques et d'une manière générale de tout autre fait qualifié expressément par la jurisprudence de cas de force majeure.

Le Client déclare connaître les caractéristiques et les limites de l'Internet, en particulier ses performances techniques, les temps de réponse pour consulter, interroger ou transférer des données et les risques liés à la sécurité des communications.

10. MODES DE PREUVES

La fourniture en ligne du numéro de carte bancaire et d'une manière générale la confirmation finale de la commande par le Client valent preuve de l'intégralité de la transaction conformément aux dispositions de la loi n° 2000-230 du 13 mars 2000 ainsi que de l'exigibilité du règlement.

Cette confirmation vaut signature et acceptation expresse de toutes les opérations effectuées sur le module de vente en ligne.

Le Client doit conserver impérativement le courriel de commande, seul ce document faisant foi en cas de litige sur les termes de la commande notamment à l'occasion d'un contrôle, ainsi que pour accéder à la prestation.

Les informations relatives à la validité de la redevance d'accès et inscrites sur le support n'ont aucune valeur contractuelle.

11. PROTECTION DES DONNEES A CARACTERE PERSONNEL

Toutes les données bancaires demandées au Client lors de la passation de commande sont protégées par un procédé de cryptage, certifié Let's Encrypt Certification Authority.

Les informations que les Clients communiquent sur le site permettent à la SOGESTAR de traiter et d'exécuter les commandes passées sur le site.

Conformément à l'article 32 de la loi Informatique et Libertés, le responsable de traitement a nommé un délégué à la protection des données personnelles dont les coordonnées sont les suivantes : SAEM SOGESTAR – Fort des Rousses – 39220 Les Rousses, responsable du traitement : DPO.

Conformément à l'article 32 de la Loi Informatique et Libertés modifiée le 20 juin 2018, la SOGESTAR informe le Client sur l'utilisation qui est faite de ces données, notamment sur la possibilité de lui envoyer des offres commerciales.

La loi Informatique et Libertés modifiée et le Règlement européen relatif à la protection des données personnelles du 27 avril 2016 prévoient que le Client dispose d'un droit d'accès, de rectification ou d'effacement des données personnelles le concernant, d'un droit à la limitation du traitement, d'un droit d'opposition au traitement et du droit à la portabilité de ses données. Il peut exercer ses droits en contactant le DPO : qualite@sogestar.com.

Il dispose également du droit d'introduire une réclamation auprès d'une autorité de contrôle. Il a enfin le droit de définir des directives relatives au sort de ses données à caractère personnel après sa mort.

12. ARCHIVAGE

L'archivage des commandes est effectué par le service billetterie-vente de la SOGESTAR conformément à l'article L213-1 du Code de la consommation. Dans ces conditions, le Client peut ainsi accéder à sa commande archivée en faisant la demande écrite auprès dudit service à l'adresse susvisée.